



**APPEL A PROJETS  
MODULES INNOVANTS PEDAGOGIQUES  
2026-2027**

Rappel du contexte de l'AAP Modules Innovants Pédagogiques

Conditions générales de dépôt d'un Module Innovant Pédagogique financé par ArTeC

Financement ArTeC

Calendrier de l'AAP MIP

À déposer dans la boîte de dépôt

## Rappel du contexte

Le master ArTeC intègre dans sa maquette des EC à choix de cours. Les étudiant·es bénéficient d'une offre de formation élargie provenant de projets de recherche, de cours des masters associés, et de MIP sélectionnés dans le présent appel à projets.

Cette offre de formation s'inscrit dans les axes et des domaines de recherche de l'EUR :

- **La création comme activité de recherche**

*Principaux domaines de recherche et pédagogiques :*

- *Expositions et performances comme outils et dispositifs de médiation,*
- *Approches artistiques de la critique sociale, de l'éthique et de l'écologie,*
- *Activité créative et cognition,*
- *Sciences de l'ingénierie et création.*

- **Les nouveaux modes d'écritures et de publications**

*Principaux domaines de recherche et pédagogiques :*

- *Les œuvres comme publication scientifique,*
- *Approches créatives de la traduction,*
- *Préservation et conservation à l'ère numérique,*
- *Nouvelles formes d'écritures, nouveaux langages et culture du code.*

- **Technologies et médiations humaines**

*Principaux domaines de recherche et pédagogiques :*

- *Art et genre,*
- *L'héritage de la cybernétique, l'éthique du futur et l'âge du post-numérique,*
- *La médiation par la robotique et l'intelligence artificielle,*
- *Les nouveaux dispositifs éducatifs et scientifiques.*

## Conditions générales de dépôt d'un Module Innovant Pédagogique financé par ArTeC

- **Porteur·se du projet**

Seuls les **masters associés à ArTeC** peuvent être porteurs d'un MIP. L'association avec un autre master hors ArTeC est possible, mais la responsabilité pédagogique du MIP doit revenir exclusivement au master associé et à un·e enseignant·e-chercheur·se intervenant dans le cadre de ce master. Un MIP est élaboré pour les étudiant·es du master associé, tout en devant correspondre aux attendus pédagogiques du master ArTeC et **accueillir des étudiant·es du master ArTeC dans les conditions fixées par la Charte d'engagement pédagogique.**

**Le projet de MIP doit nécessairement être intégré à la maquette du master associé et proposé à la fois dans le livret de la formation et dans le catalogue des MIP ArTeC.**

Chaque master associé peut déposer au maximum un nombre de MIP équivalent au nombre de parcours rattachés à la mention. Pour les masters associés au niveau d'un parcours, seul un MIP pour le parcours associé est possible.

Exemple : un master constitué de 4 parcours peut déposer au maximum 4 projets de MIP : soit un par parcours, soit plusieurs pour un même parcours si tous les parcours ne proposent pas de MIP. Un même parcours ne peut pas proposer deux MIP de format équivalent (ex : un même parcours peut proposer un atelier-laboratoire et un workshop, mais pas deux ateliers-laboratoires). Un·e même porteur·se ne peut pas proposer deux MIP la même année. En revanche, le ou la porteur·se d'un MIP peut bien entendu intervenir dans d'autres MIP dont elle/il n'est pas porteur·se principal·e.

**Un parcours peut également déposer, en plus, un projet de MIP interdisciplinaire faisant collaborer deux mentions de masters associés.**

Font exception à ces conditions :

- Les MIP dont 50% au moins des enseignements se feront en langue étrangère, notamment en anglais.
- Les MIP qui associent un ou plusieurs partenaires internationaux et dont l'objectif clairement stipulé, avec lettre d'intention du ou des partenaires, est d'aboutir à une convention de partenariat permettant l'échange d'étudiant·es avec d'autres pays les années suivantes, au sein du master ArTeC.

**Les MIP qui répondent à l'une ou l'autre de ces conditions peuvent s'ajouter au nombre de MIP autorisés pour une mention de master.**

**NB : Il revient aux équipes pédagogiques des masters associés de se concerter en amont du dépôt pour remplir ces conditions et ne pas déposer plus de MIP qu'il n'est autorisé.**

**Dans le cas contraire, toutes les demandes du master associé seront considérées comme inéligibles.**

**Pour information : la liste des UFR et mentions ou parcours de master associés à ArTeC est disponible en ligne :**

**<https://eur-artecl.fr/formation/masters-associes/>**

▪ **Formats des MIP**

Deux types de MIP sont proposés :

- **MIP Grand Format** : Atelier-laboratoire/Atelier d'expérimentation, Cycle de conférences, Classe partagée à l'international, Module pédagogique à distance ;
- **MIP Petit Format** : Hackathon, Workshop, Classe inversée, Séminaire.

La définition de ces différents formats est disponible dans l'annexe financière, ainsi que dans la Charte d'engagement pédagogique.

Cette liste est indicative. D'autres formats de MIP peuvent être proposés : dans ce cas, il faut que le/la concepteur·rice du MIP en explicite clairement la nature et le format au moment du dépôt de l'appel à projets.

**Cette année, ArTeC étudiera en priorité les MIP Petits formats programmés au semestre 2.**

**Afin d'éviter l'homogénéisation des propositions et de maintenir leur caractère réellement exploratoire, ArTeC priorisera le développement de formats encore sous-explorés : Hackathon, Classe inversée, Classe partagée à l'international, Module pédagogique à distance.**

#### ■ Bilan pédagogique

Pour une bonne valorisation de chaque MIP, les responsables de MIP rédigent le bilan pédagogique des activités effectuées avec les étudiant·es.

Les bilans pédagogiques donnent lieu à une publication annuelle :

À consulter :

[Bilan 2019-2020](#)

[Bilan 2020-2021](#)

[Bilan 2021-2022](#)

[Bilan 2022-2023](#)

[Bilan 2023-2024](#)

[Bilan 2024-2025](#)

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation des EUR, l'équipe ArTeC est sollicitée annuellement par l'Agence nationale de la Recherche (ANR) pour lui transmettre des données quantitatives et qualitatives sur les différents projets qu'elle accompagne.

**Indépendamment des bilans pédagogiques, la remontée des indicateurs attendus est obligatoire et concerne chaque année l'ensemble des porteur·se de projet.**

Par ailleurs, il pourra être demandé aux animateurs et animatrices du MIP de présenter les résultats des travaux menés lors des Rencontres ArTeC.

#### ■ Accueil physique des MIP à l'université Paris 8

Les MIP nécessitant une assistance ou un accompagnement technique, ou l'usage d'un matériel numérique/audiovisuel/tactile, etc., pourront se dérouler dans les locaux de l'université Paris 8 en fonction de la disponibilité des lieux, des priorités techniques et matérielles, et des différentes demandes. Les autres MIP pourront y être accueillis selon la disponibilité des espaces.

#### ■ Disponibilité, prêt ou achat du matériel audiovisuel

Le matériel audiovisuel d'ArTeC est désormais mutualisé avec les ressources du Service Création Audiovisuelle (SCA) de l'université Paris 8. Ce matériel est en priorité **prêté** par ArTeC. Avant tout achat ou demande de prêt, il faut donc vérifier si un emprunt est possible auprès de Yohan Loiseau, Ingénieur audiovisuel et numérique de l'EUR ArTeC : [yohan.loiseau@eur-arte.fr](mailto:yohan.loiseau@eur-arte.fr)

Pour toute demande d'achat de matériel, le ou la porteur·se du projet devra indiquer dans son budget un descriptif du matériel et, si possible, joindre un devis. L'ensemble du matériel acheté pour les besoins d'un MIP est la propriété d'ArTeC et sera mutualisé avec les masters associés et les autres MIP.

**Tout nouvel achat sera effectué directement par l'équipe administrative d'ArTeC, et décompté du budget du MIP. Aucun remboursement d'un achat effectué par un autre moyen ne sera pris en charge.**

### **Critères de sélection des projets**

Les expert·e·s et instances décisionnaires seront particulièrement attentif·ves aux éléments suivants :

- dimension expérimentale du projet, sur le plan de l'enquête scientifique comme de la création artistique ;
- dimension innovante des projets et articulation avec l'un des trois axes de l'EUR ;
- adéquation budgétaire ;
- prévision d'une forme d'évaluation des étudiant·e·s et modalités d'intégration des étudiant·e·s du master ArTeC.

### **Financement ArTeC**

Pour chaque MIP, il est proposé dans le tableau suivant le montant plafond du financement ArTeC ainsi que les dépenses éligibles.

Modules Innovants Pédagogiques	Montant plafond financement	Dépenses éligibles par ArTeC
Atelier-laboratoire	<b>10.000 € (pour les MIP sans mobilité)</b> <b>15.000 € (pour les MIP avec mobilité nationale)</b> <b>20.000 € (pour les MIP avec mobilité internationale)</b>	Rémunération intervenant·es extérieur·es Délocalisation à l'international / hors les murs : – trajets, hébergements des participants ; – Repas collectif des étudiant·es et participant·es sur bon de commande uniquement Invitation des intervenant·es extérieur·es : trajets et hébergement Restauration/traiteur dans le cadre d'événements ouverts aux publics Réalisation et construction du livrable, valorisation des travaux Heures complémentaires « hors service » éventuelles pour les titulaires
Cycle de conférences	8.000 €	Rémunération intervenant·es extérieur·es Invitation des intervenant·es extérieur·es : trajets et hébergement Restauration/traiteur dans le cadre d'événements ouverts aux publics Réalisation et construction du livrable, valorisation des travaux Heures complémentaires « hors service » éventuelles pour les titulaires
Classe partagée à l'international	5.000 €	Rémunération intervenant·es extérieur·es Invitation des intervenant·es extérieur·es : trajets et hébergement Heures complémentaires « hors service » éventuelles pour les titulaires
Workshop	5.000 €	Rémunération intervenant·es extérieur·es Invitation des intervenant·es extérieur·es : trajets et hébergement Restauration/traiteur dans le cadre d'événements ouverts aux publics Heures complémentaires « hors service » éventuelles pour les titulaires
Hackathon	5.000 €	Rémunération intervenant·es extérieur·es Invitation des intervenant·es extérieur·es : trajets et hébergement Restauration/traiteur dans le cadre d'événements ouverts aux publics Heures complémentaires « hors service » éventuelles pour les titulaires
Classe inversée	7.000 €	Rémunération intervenant·es extérieur·es Invitation des intervenant·es extérieur·es : trajets et hébergement Aide au développement plateforme numérique à distance/ MOOC Heures complémentaires « hors service » éventuelles pour les titulaires
Séminaire	5.000 €	Rémunération intervenant·es extérieur·es Invitation des intervenant·es extérieur·es : trajets et hébergement Restauration/traiteur dans le cadre d'événements ouverts aux publics Réalisation et construction du livrable, valorisation des travaux Heures complémentaires « hors service » éventuelles pour les titulaires
Module pédagogique à distance	7.000 €	Rémunération intervenant·es extérieur·es Aide au développement plateforme numérique à distance/ MOOC Heures complémentaires « hors service » éventuelles pour les titulaires

## Intervenant·es dans les MIP

Chaque MIP peut réunir plusieurs intervenant·es (titulaires ou intervenant·es extérieur·es) en même temps. Par exemple, deux enseignant·e·s peuvent intervenir ensemble pendant la même heure, dédoublant ainsi le nombre d'heures d'enseignement. Il convient donc de tenir compte de la totalité des heures prévues pour établir le budget du MIP, qui ne pourra pas excéder les plafonds indiqués ci-dessus.

Les titulaires qui effectuent des heures complémentaires dans les MIP seront donc rémunéré·es pour ces heures par ArTeC. Ces heures dites « hors service » doivent figurer dans le budget du MIP (cf. annexe financière).

## Engagements des porteur·se·s de MIP

**La/le responsable d'un master associé qui propose un MIP doit obligatoirement signer la Charte d'engagement pédagogique.**

**NB : La Charte est téléchargeable depuis l'espace enseignant·e et la page de l'appel à projets sur le site web d'ArTeC.**

Contractuellement et en complément de la charte d'engagement pédagogique, un·e porteur·se du projet (ici l'enseignant·e-chercheur·e référent·e du MIP déposé), s'engage à :

- déposer un projet permettant d'accueillir au minimum **6 étudiant·es du master ArTeC** (dont d'éventuel·les étudiant·es étranger·e·s) et au minimum 4 étudiant·es du master associé. La non-application de cette règle intangible rendrait caduque le financement acquis ;
- proposer et préciser lors du dépôt de projet, autant que faire se peut, les modalités de restitution, de valorisation, et de diffusion du MIP financé (transmission de photos, textes, vidéos, etc.) pour sa visibilité et la communication auprès de nos partenaires.

**NB : Chaque porteur·e de MIP s'engage pour deux ans à être directeur·rice du « projet d'expérimentation » d'un·e ou deux étudiant·es du master ArTeC en fonction de sa spécialisation, s'il/elle est sollicité·e en début d'année universitaire par les directeur·rices de master, et à participer aux épreuves de restitution des projets (teaser d'expérimentation en M1, soutenance-restitution-valorisation en M2).**

Le calendrier de l'AAP MIP :

**Mise en ligne du formulaire de l'AAP MIP • le 18 décembre 2025**

**Date limite de dépôt des projets • le 23 mars 2026**

**Examen des dossiers par le Comité exécutif • le 05 mai 2026**

**Décision finale du Conseil académique • le 21 mai 2026**

## FORMULAIRE

### 1) INFORMATIONS GENERALES SUR LE MIP ET SON PORTEUR

*L'offre de formation MIP de la maquette du master ArTeC propose davantage de Petits Formats. Pour répondre aux besoins de cette maquette, il est donc fortement conseillé de déposer des MIP Petits Formats au semestre 2. Les instances collégiales de l'EUR ArTeC se réservent le droit de proposer de reconfigurer un MIP Grand Format en MIP Petit Format.*

Master (et parcours de master) proposant le MIP :

Précisez si un master d'une autre mention est associé :  Oui, précisez la mention : .....  
 Non

Intitulé du MIP :

N° Code apogée du MIP dans la maquette du master associé :

Nature du MIP déposé :

**MIP Grand Format (25h à 72h) :**  Atelier-laboratoire  Cycle de conférences  Classe partagée à l'international  Module à distance

**MIP Petit Format (12h à 24h) :**  Workshop  Classe inversée  Séminaire  Hackathon

**Enseignant·e-chercheur·e responsable du MIP** (merci de remplir le tableau) :

NOM	Prénom	Mail	Téléphone

**Laboratoires de recherche éventuellement associés :**

- Rattachement du MIP aux 3 axes d'ArTeC :**
- La création comme activité de recherche
  - Les nouveaux modes d'écritures et de publications
  - Technologies et médiations humaines

**Partenaire principal du MIP (université, laboratoire, établissement culturel, entreprise, collectivité, association...) :**

*Les partenariats sont facultatifs.*

## 2) DESCRIPTION DU MODULE INNOVANT PEDAGOGIQUE

Présentation générale du MIP et de son contenu	
Les objectifs pédagogiques	
Les compétences à atteindre par les étudiant·es à la fin du MIP	
Livrable / réalisation et valorisation du MIP	

<b>Langue d'enseignement au sein du MIP</b>	
<b>Lieu(x) de réalisation du MIP (Paris 8, Nanterre, Partenaire, International...)</b>	
<b>Ce MIP a-t-il vocation à amorcer un partenariat international susceptible de conduire à des échanges d'étudiant.es avec l'étranger au sein du master ArTeC ? Si oui, précisez la nature du partenariat et les étapes prévues pour sa construction et sa formalisation. La lettre d'intention du partenaire doit impérativement être jointe au dossier.</b>	
<b>Volume horaire par semestre</b>	
<b>Modes d'évaluation des étudiant·es</b>	
<b>Résumé en 1 phrase de votre MIP, à des fins de communication</b>	
<b>Matériel numérique et / ou technologique nécessaire à la réalisation du MIP</b>	
<b>Budget total demandé à ArTeC</b>	

### 3) BUDGET

Cf. document Excel à remplir

**Nota Bene : le budget accordé pour chaque MIP à l'issue de la sélection par le Conseil académique est ferme et ne pourra être dépassé ou reporté sur l'année suivante, y compris pour des actions de valorisation.**